<http://hanji.sinica.edu.tw/> /賀長齡《皇朝經世文編》/卷九十 刑政一刑論/赦罪論 汪价

- 5-1 -

**赦罪論**

汪价

嘗讀易大 象。言刑獄者凡六。旅則慎而不椘。賁則明而不折。豐則致之以刑。噬嗑則刔之以法。其用之而不敢遽用。與不忍終用者。唯見之中孚與解。中孚辭曰。議獄緩死。 解之辭曰。赦過宥罪。大約刑獄以離明為主。而震以動威。艮以止暴。兌以議之。巽以緩之。雷雨以赦宥之。此中孚與解所為作也。雖然。議而緩之。訊鞫論報。其 詳其慎。自不失矜谢之意。若夫數行赦宥。則王法中弛。而猾賊亂人。且公然扞網。以饒倖於一朝之不死。聖人用情以佐法之窮。後乃至玩法而情窮於莫可用。未始 非赦詔之屢頒誤之也。請得而備言之。舜典眚災肆赦。謂過而遇災。則赦之以示仁。而未嘗稽其刑于四凶。大禹謨宥過無大。刑故無小。而防風後至之戮。有扈不道 之誅。在所不宥。秋官司刺掌三宥三赦之法。亦唯遺忘過誤老弱蠢愚耳。非謂殺人者可赦也。禮曰。疑獄訊問。與眾共之。眾疑赦之。疑則有冤。故赦。而不疑者不 赦。春秋莊公二十年書肆大眚。范甯以為非經國之常制。至秦并諸侯。始曰大赦天下。由漢以來。或即位建儲改元立后皆有赦。遂為常制。大赦者。不論罪之大小皆 赦。如漢

- 5-2 -

高即位汜水之陽。西都長安。大赦天下之類是也。其或某處有災。或車駕行幸。則曰赦某郡以下。謂之曲赦。後有遞減其罪謂之德音者。比曲赦則恩及天下。比大赦 則罪不盡除。故曲赦與德音可以時降。若大赦。雖曠歲一舉。盡天下之囚而頓釋之。其中豈無豪健如出柙之虎。蘊毒已久。一旦得出。而大肆其搏噬。至於莫可更 制。則是朝廷徒邀市惠之虛名。而小民反受縱姦之實禍也。故竊以為刑罪當省當慎而決不當赦。且夫赦者。蕩滌瑕垢之稱也。將欲與天下潔己布新。灑心更始。而不 知其廢天討。虧國典。縱有罪。賊良民。莫此為甚。唐太宗嘗謂侍臣曰。小仁者大仁之賊。故我自有天下以來。不甚放赦。吳漢疾篤。光武親臨問。所欲言。對曰。 臣愚無所知。惟願慎無赦而已。古之君臣所以相為告戒者。不出於無赦之一言。則赦之為害可知也。蜀漢孟光責費禕曰。赦者。偏枯之物。非明世所宜有。衰弊窮 極。必不得已權而行之。今無旦夕之危。奈何以惠長姦慝。初有言丞相亮惜赦者。亮答曰。治世以大德。不以小惠。故匡衡吳漢不願為赦。若劉景升父子。歲歲赦 宥。何益於治。由是蜀人稱亮之賢。知禕有所不及。則赦之無裨於國。又可知也。是故唐虞三代所為赦宥。特于過誤之小。刑罰之疑者用之。而未嘗及于大眚。即漢 承兵革之後。寇賊姦宄。遽難法禁。故申之以大赦。與天下更新。亦非為承平之世。養姦活罪計也。後世習之不革。植金败。設鼓吹。遂成故事。王符有言。今日賊 民之甚者。莫大於數赦贖。令惡人高會而誇詫。老盜服贓而過門。孝子見甎而不得討。遭盜者睹物而不可取。故予以為當省刑於未刑之先。慎刑於用刑之日。而冦不 可赦刑於刑定之後。議者曰。上天好生。赦所以應天之心。不知天不能有雨露而無雷霆。人主不能有勸賞而無刑殺。以刑殺人。而又赦之。是使以雷擊人。而又生之 也。雷擊人不能復生。則刑殺人必不能復赦。議者又曰。帝王以水旱故。降德音而宥過。開狴牢以放囚。所以感天心。救災眚也。不知桑穀

- 6-1 -

之異。有德則消。斛鳳之來。非由赦召。假如二人爭訟。一人有罪。一人無罪。赦則有罪者喜。而無罪者冤。夫赦而至於冤。乃所以致災。非所以彌災也。議者又 曰。以人謀赦則私。以主行赦則公。竊嘗聞之。陶朱公中子殺人。囚於楚。其長男以黃金千鎰遺莊生。為秦某星犯某宿。害楚國。可除之。楚王封三錢之府將為赦。 長男取金以去。莊生入見王曰。陶朱公子多賂王左右。今赦。恐失望。王遂殺之。是楚國之赦。不出之楚王。而出之莊生。莊生得金則赦。失金則殺。赦以金。殺亦 以金。而猶得謂之公乎。又聞之。河內張成善說風角。推占當赦。遂教子殺人。李膺為河南尹。促收刑。既而逢赦獲免。膺愈憤。竟案殺之。成通宦官。誣膺等交結 部黨。天子震怒。下郡國逮繫黨人。天下之大惡。不必以殺人而望赦。直可以因赦而殺人。然則赦非所以生人。而教天下以殺人之具也。且東漢之赦。赦殺人之子。 而不赦無罪之黨人。赦邪不赦正。而猶得謂之公乎。公而守法。則天下有不敢濫之刑。私而行赦。則天下無不可逃之罪。聖人治天下。奈何不刑天下以公。而必赦天 下以私也。管子不云乎。文有三情。武無一赦。赦者。奔馬之委轡也。不赦者。痤疽之砭石也。人主不砭石天下。而必自委其轡勒。至於人死而馬蹶。雖在中智以 下。當知其不可也。故備著於篇。以俟世之言治者釆焉。

De l'amnistie des crimes. **(traduction ancienne, à revoir)**

Si on observe les hexagrammes du classique des Mutations [[1]](#footnote-1), on peut reconnaître six phases dans les jugements pénaux:

Lü: Errance [[2]](#footnote-2), ou moment où l'on cherche à assurer la décision, sans laisser aucune place (au doute) .

Bi: Eclat [[3]](#footnote-3), ou moment où la lumière se fait, à partir duquel on ne fléchit plus.

Feng: Plénitude [[4]](#footnote-4), moment où l'on mesure le maximum de la peine, d'après l'échelle des cinq châtiments .

Shihe: Rigueur [[5]](#footnote-5), où l'on édicte l'application du châtiment de par la loi, sans oser appliquer soudainement ni cruellement, mais en usant de Véracité interne [[6]](#footnote-6) pour Rétablir l'harmonie [[7]](#footnote-7).

"Véracité interne" (Hexagramme Zhongfu) signifie délibérer des cas judiciaires dans le but de surseoir à l'application de la peine capitale.

"Rétablir l'harmonie" signifie amnistier les fautes et pardonner les crimes en prenant pour principe des procès judiciaires "Faire resplendir la lumière" (ciming) [[8]](#footnote-8) et "Tonnerre terrifiant" (zhen) [[9]](#footnote-9) pour réactiver la majesté (yi dongwei) et faire cesser la violence par la Fermeté (gen) [[10]](#footnote-10), la Joie (dui) [[11]](#footnote-11) présidant aux délibérations et la Douceur persuasive (xun) [[12]](#footnote-12) présidant à la décision de surseoir (la peine capitale). C'est quand l'amnistie et la grâce tombent comme la pluie d'orage qu'on peut Rétablir l'harmonie par la Véracité interne.

Lorsqu'on délibère et qu'on sursoit, c'est donc de la précision méticuleuse des interrogatoires, de l'instruction et des rapports transmis aux instances que doit procéder la clémence. Si on prononce des amnisties et des grâces à une vaste échelle, alors la loi se distend, et les rusés bandits peuvent troubler les braves gens. De plus, c'est en protégeant publiquement les lois fondamentales (gang) qu'une dynastie tire ses chances de ne pas mourir. Les Sages palliaient l'insuffisance des lois en ayant recours aux sentiments humains (qing), mais si on se joue des lois, une fois les sentiments épuisés, il n'y a plus rien qu'on puisse appliquer. Promulguer des amnisties à tout bout de champ est donc une erreur.

Si l'on demande des citations de paroles remarquables, je dirai que quand le Canon de Shun dit "les fautes causées par l'inadvertance sont pardonnables", cela signifie qu'on prononçait l'amnistie pour les crimes imputables à l'erreur, mais qu'il ne fut pas question de l'étendre aux Quatre criminels [[13]](#footnote-13). Dans les Conseils de Yu le grand, (Gaoyao) dit: "Pardonner les fautes par inadvertance, quelle qu'en soit la gravité, et punir les fautes volontaires, quelle qu'en soit la légèreté" [[14]](#footnote-14), mais les cruautés qui troublaient les moeurs des braves gens, comme les crimes impies de Hu [[15]](#footnote-15), ne pouvaient être pardonnées. Les Chefs des exécutions capitales au ministère des Châtiments (Qiuguan sici) des Zhou appliquaient les "Trois grâces et les trois amnisties", mais seulement aux vieillards, enfants, faibles d'esprit etc...Il n'était aucunement question d'amnistier les meurtriers. Le Classique des Rites dit: "en cas de doute dans un procès, consulter largement l'opinion commune (fanwen zhonggong). Si la multitude doute, gracier (zhongyi, shezhi)". Le doute pouvant engendrer l'injustice, il faut gracier. Mais s'il n'y a aucun doute, il n'y a pas lieu de gracier.

C'est sous les Qin qu'on commença à publier des "amnisties générales". A partir des Han, que ce soit à l'occasion d'un avènement, de la désignation d'un héritier au trône impérial, de la proclamation d'un nouveau calendrier, de l'établissement d'un prince feudataire, promulguer des amnisties devint une règle ordinaire. De même quand on transféra la capitale à Chang'an, lors de la grande inondation à l'avènement de Gaozu, et l'on parla dès lors d'amnistie dès qu'il y avait une calamité naturelle, ou que le char impérial s'apprêtait à sortir en visite. Aussi commença-t-on à parler d'"amnisties locales" (qushe) [[16]](#footnote-16) dès qu'on amnistiait une circonscription dépendant d'une commanderie (jun), et on parla plus tard de "bonne nouvelle" (Deyin: litt. Son de la vertu) chaque fois qu'on abaissait systématiquement le degré des sentences pour tout l'empire, sans gracier complètement les crimes, comme dans le cas des amnisties générales ou locales. Les "amnisties locales" et les "bonnes nouvelles" (d'abaissement des peines) se multiplièrent. Quant aux amnisties générales, bien qu'elles n'aient lieu que les années fastes, elles relaxaient complètement tous les prisonniers de l'empire. Alors, les malandrins rendus plus féroces encore par les ressentiments accumulés depuis si longtemps, se retrouvaient dehors un beau matin. En desserrant ainsi la nécessaire rigueur des peines, on s'interdisait tout moyen de réprimer. La Cour acquérait ainsi à bas prix un vain renom de bienveillance, alors que le peuple subissait la réalité des maux. C'est pourquoi je crois que les sentences doivent être examinées avec un soin scrupuleux avant d'être appliquées, mais qu'elles ne doivent pas être amnistiables.

De plus, amnistier au nom d'une purification des défauts et des souillures, dans le désir de laver l'empire en proclamant un nouveau commencement, c'est ignorer qu'on détruit ainsi la mission de punir conférée par le Ciel (Tiantao) [[17]](#footnote-17) et qu'on porte atteinte aux institutions impériales. Relaxer les coupables, et nuire ainsi aux honnêtes gens, c'est vraiment un comble !

(Suit une série de précédents historiques parmi lesquels je sélectionne quelques exemples :)

Tang Taizong dit à ses ministres "C'est celui qui n'a qu'une petite bienveillance qui montre une grande bienveillance envers les criminels. C'est pourquoi, tant que je dirigerai l'empire, il n'y aura pas d'amnistie". Comme le premier ministre Wu Han était à l'agonie (en 49 ap. J.C), l'empereur Guangwu (25-57) s'étant personnellement déplacé pour lui demander quels étaient ses voeux (pour l'empire), il répondit: "Votre ministre est stupide et ignorant: il désire seulement que vous veilliez à ce qu'il n'y ait pas d'amnistie". Les souverains de l'antiquité, dans les avertissements qu'ils nous adressèrent, ne prononcèrent pas le mot d'amnistie - d'où on peut vérifier qu'il s'agit d'une mauvaise chose. (...) C'est seulement après la révolte armée (bingge) qui porta les Han au pouvoir, les bandits et les crimes proliférant, qu'on jugea difficile de rétablir d'un seul coup la loi et l'ordre: on proclama donc une amnistie générale afin de donner à l'empire un nouveau départ, sans se douter que les générations suivantes reprendraient cette pratique [[18]](#footnote-18). Les générations suivantes se bornèrent à imiter ce système sans le modifier, jusqu'à ce qu'on institue le Coq d'or (sous les Tang) [[19]](#footnote-19) et le Tambour des plaintes (sous les Song), qui firent l'un et l'autre précédent. Wang Fu [[20]](#footnote-20) eut cette parole: "voilà qu'on n'a rien trouvé de mieux que de gracier contre rachat selon un certain montant, ce qui permet aux méchants de se vanter du haut prix de leurs méfaits, et à Messieurs les voleurs (laodao) d'acquitter la restitution du butin (fuzang) pour échapper à leur peine...(l'auteur dénonce la possibilité ainsi ouverte aux malfaiteurs de spéculer sur la grâce).

 (Wang fu dit encore) "Une fois le châtiment fixé, si ceux qui délibèrent disent "Notre empereur au nom du Ciel qui aime la vie, doit manifester l'esprit céleste en amnistiant", ils ignorent ainsi que le ciel ne peut donner la pluie sans faire retentir le tonnerre. On ne peut récompenser les hommes sans qu'il y ait peine de mort. Punir de mort, puis amnistier, c'est comme si un homme frappé par la foudre pouvait revenir à la vie..."

(Il dit encore): "c'est quand il y a sécheresse ou inondation que l'empereur publie des "bonnes nouvelles "( de réduction des peines) ou gracie les fautes et libère les prisonniers, cherchant ainsi à conjurer les calamités en s'attirant la faveur du ciel. C'est ignorer que les signes étranges du mûrier et du millet n'apparaissent pas quand règne la vertu, et que la venue de la licorne et du phœnix ne peut se décréter à travers une amnistie [[21]](#footnote-21). Mettons que deux hommes portent l'un contre l'autre deux plaintes opposées: l'un est coupable, l'autre est innocent Si l'on amnistie, alors le coupable se réjouit, et l'innocent subit une injustice. Qu'une amnistie provoque une telle injustice, voilà qui est propre à provoquer des calamités..." [[22]](#footnote-22).

1. Yijing, daxiang: ce sont les quatres figures formées par la combinaison des deux lignes yin et yang, et, plus généralement, les 64 hexagrammes qui résultent de leurs combinaisons secondaires. [↑](#footnote-ref-1)
2. Lü: hexagramme n°56, "moment où les êtres n'étant plus (ou pas encore) à leur place appropriée, ils cherchent un appui avec persévérance". [↑](#footnote-ref-2)
3. Bi: hexagramme n°22, moment où tout devient clair, et où l'harmonie du faible t du fort contribuent à leur mutuel embellissement". [↑](#footnote-ref-3)
4. Feng: n°55, "plénitude de l'abondance, moment où le développement atteint son apogée avant de commencer à décliner". [↑](#footnote-ref-4)
5. Shihe: n° 21: "intervention négative, moment où l'emploi des mesures rigoureuses rétablit l'harmonie entre le haut et le bas". [↑](#footnote-ref-5)
6. Zhongfu: n°61: "Véracité interne, moment où le vide intérieur permet aux êtres d'être fidèles à leur réalité propre et leur assure la stabilité dans le développement". [↑](#footnote-ref-6)
7. Xie (ou jie, prononciation actuelle): n°40: "Libération des tensions, moment où l'obstruction cesse et où les forces inhibées retrouvent leur liberté d'action". [↑](#footnote-ref-7)
8. Ciming: n°30: "Splendeur, moment où des profondeurs surgit l'éclat multiple de la beauté". Sur la différence entre l'éclat de la lumière et la simple brillance, voir le Zhiyu zhiyan, dans le chapitre consacré à l'éthique de jugement. [↑](#footnote-ref-8)
9. Zhen: n° 51: Ebranlement, moment où l'effroi du choc suscite un nouvel élan d'activité". [↑](#footnote-ref-9)
10. Gen: n° 52: "Stabilité , moment où s'affirme la continuité dans le repos comme dans le mouvement". [↑](#footnote-ref-10)
11. Dui: n°58, Joie, moment où la progression douce et joyeuse développe la conformité avec le ciel et la concorde entre les hommes". [↑](#footnote-ref-11)
12. Xun: n° 57: "Douce pénétration, moment où l'on progresse insensiblement sans aucune violence". [↑](#footnote-ref-12)
13. Shundian, chap. 3, §12: (Shun) bannit le ministre des Travaux publics dans l'île de You, confina Huan Dou à la montagne Chong, fit partir le chef des Sanmiao à Sanwei, et emprisonna Kuan au Mont Yu jusqu'à sa mort; les quatre criminels ainsi condamnés, la soumission prévalut dans l'empire"; cf. Legge, Chinese Classics, vol III, pp. 39-40. [↑](#footnote-ref-13)
14. Dayumou, cap. 2, §2, Legge, vol. III, p. 59. [↑](#footnote-ref-14)
15. "Le prince de Hu, bravant les Cinq éléments, a follement négligé les cérémonies célébrant les trois prémisses de l'année. Aussi, le Ciel va-t-il le détruire, mettant fin à la faveur qu'Il lui a témoignée; et voici que j'exécute pieusement la sanction du ciel", Ganshi, Serment de Gan, Legge, Ch. Class., vol. III, p. 153. [↑](#footnote-ref-15)
16. Qushe: cf. ZGGDFXCD, p. 259. [↑](#footnote-ref-16)
17. Tiantao: allusion au Conseil de Gaoyao, chap. 4: Tiantao youzui: "le ciel punit le coupable- n'y a-t-il pas les Cinq châtiments, et leur Cinq applications (wuxing, wuyong); cf. Legge, p. 74, qui donne cette opinion d'un commentateur, She Lan: "pour ce qui est de la distinction des vertus et la punition des coupables, il n'y a aucune référence à ce que nous pourrions faire par nous-mêmes, pour bien montrer que les récompenses et les punitions doivent uniquement être en harmonie avec le ciel. L'ordre social et les distinctions cérémonielles ("évoquées dans le même passage par les 5 devoirs, les 5 rites etc.) ont bien évidemment leurs fondements dans l'esprit du ciel, mais l'homme doit nécessairement les compléter par ses règlements. Par contre, en matière de récompense et de punition, l'homme ne doit pas introduire le plus petit iota par lui même". Passage à rapprocher des développements "cosmiques" de Wang Mingde. [↑](#footnote-ref-17)
18. L'auteur paraphrase ici un passage de Xun Yue (148-209), cité par McKnight, Quality of mercy, p. 35. [↑](#footnote-ref-18)
19. Jinji: à la fin des Tang, on signalait une amnistie en hissant un coq d'or en haut d'une perche de bambou; cf. Xintangshu, baiguanzhi, 3, zhongshangshu. [↑](#footnote-ref-19)
20. Wang Fu (90-165) a consacré le seizième chapitre de son Qianfu lun (Propos d'un ermite) aux amnisties, cf. McKnight p. 34 et note 52. [↑](#footnote-ref-20)
21. Mûrier et millet (sanggu) étaient considérés comme les signes néfastes annonçant la fin prochaine d'une dynastie; la venue de la licorne et du phoenix était censée annoncer l'imminence de l'âge d'or. [↑](#footnote-ref-21)
22. Wang Jie, Shezuilun (De l'amnistie des crimes), in Huangchao jingshi wenbian, Chap. 90, pp. 16a-18b; pp. 2239-2240 de la rééd. Qing Jingshi wenbian. [↑](#footnote-ref-22)